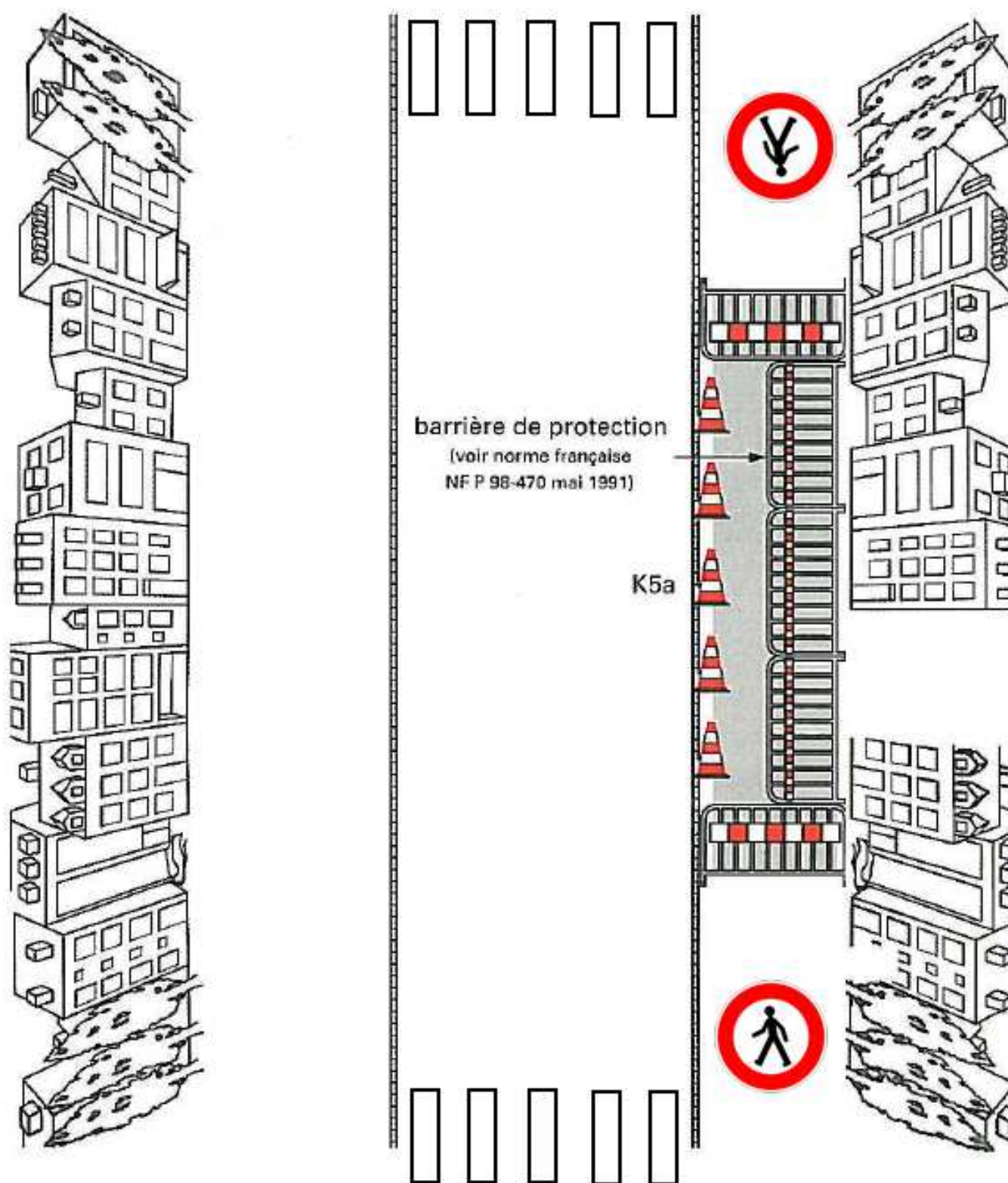


Circulation des piétons interdite



Remarques :

1. Les panneaux sont positionnés en amont du chantier, à hauteur des passages piétons les plus proches.
2. En l'absence de danger important, le balisage longitudinal du chantier se limite au ruban K14.
3. En cas de présence de fouilles profondes, construire une palissade conforme à l'autorisation de voirie. Dans ce cas, on ne pose pas de K5a.